
De:
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 18:27
À:
Cc:
Objet: Re: Fwd: Bilan déchets 2020 - ICPE

Bonjour,

Ci-dessous et en PJ en complément et fin de réponses à votre demande :

- Filtres à huiles usagées ;
- Huiles usagées : **4 000 L SOCOMETRA**
- Poussières potentiellement amiantée : **2 big bags x 600 kg ADS**
- Poussière des résidus de toner : **0**
- EPI potentiellement amiantés : **3 fûts SALTER Enfouissement**
- Boue et hydrocarbures de séparateur d'hydrocarbures : **1 cubi 1000 L SOCOMETRA**
- Produits chimique provenant des bombes aérosol : **1 fût 200 L pas rempli**
- Gaines plastiques des câbles électriques dénudés : **on ne les dénudés pas**

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,



Secrétariat
ZICO Factory dock n°6
BP 1242 - 98890 Paita
Tel : +687 46.49.08
E-mail : filtreco@lagoon.nc

Le 20/10/2021 à 09:50, Filtréco SARL a écrit :

----- Message transféré -----

Bonjour Madame PICOT,

J'accuse réception des informations fournies toutefois celles-ci nécessitent des compléments.
En effet, ce bilan ne fait pas apparaître les déchets suivants (cf. article 6.6 de l'arrêté d'autorisation) :
:

1. Filtres à huiles usagées ;
2. Huiles usagées ;
3. Poussières potentiellement amiantée
4. Poussière des résidus de toner,
5. EPI potentiellement amiantés ;
6. Boue et hydrocarbures de séparateur d'hydrocarbures
7. Produits chimique provenant des bombes aérosol ;
8. Gaines plastiques des câbles électriques dénudés.

De plus, je souhaiterais voir apparaître un bilan sur les déchets entrants comme mentionné à l'article 3.4 ci-après, ainsi que les indications concernant l'opération de traitement associée à chaque déchet sortant.

3.4 Registre d'admission, d'expédition et de refus d'admission

L'exploitant tient en permanence à jour et à la disposition de l'inspection des installations classées un registre où sont consignées toutes les quantités de déchets entrants et sortants du site, incluant les déchets générés sur le site. Ce registre permet de suivre la gestion d'un déchet entrant dans les installations depuis l'aire de réception jusqu'à son expédition.

Le registre des déchets contient *a minima* les informations suivantes :

Admission :

- la date de réception des déchets ;
- le nom et l'adresse du détenteur des déchets entrants ;
- le code et le libellé des déchets ;
- la nature et la quantité de chaque déchet reçu ;
- le numéro du ou des bordereaux de suivi des déchets entrants ;
- le nom, l'adresse du transporteur des déchets ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule de transport.

Expédition :

- la date de l'expédition des déchets ou des lots correspondants ;
- le nom et l'adresse du destinataire ;
- le numéro du certificat d'acceptation préalable délivré par l'installation de destination ;
- le code et le libellé des déchets ;
- la nature et la quantité de chaque déchet expédié ;
- le numéro du ou des bordereaux de suivi des déchets sortants ;
- le nom, l'adresse du transporteur des déchets ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule de transport ;
- l'opération de traitement qui va être opérée.

Le registre des déchets peut être construit sur la base d'un classement par ordre chronologique des Bordereaux de Suivi de Déchets Dangereux.

L'exploitant tient en permanence à jour et à la disposition de l'inspection des installations classées un registre de refus d'admission où il note toutes les informations disponibles sur la qualité, la nature et la provenance des déchets qu'il n'a pas admis, en précisant les raisons du refus.

L'ensemble des registres sont conservés pendant au moins trois ans. Une comptabilité précise de la gestion des déchets est tenue par l'exploitant qui vérifie à date fixe la cohérence en termes de bilan matière des déchets, entrés et sortis.

Une fois par an, au cours du premier trimestre de l'année N+1, l'exploitant adresse à l'inspection des installations classées, un bilan des déchets de l'année N à partir des informations extraites des registres mentionnés précédemment.

Bien cordialement



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES
province-sud.nc

[-sud.nc>](http://sud.nc)

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous tableau des déchets traités pour l'année 2020, vous en souhaitant bonne réception.

PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

DESIGNATION	POIDS EN KG
Elimination chiffons souillés	6 440
Elimination bombes aérosols	889
Elimination filtres à air amiante	3 872
Elimination filtres à air	3 662
Exportation des batteries	181 320

Cordialement,



Secrétariat
ZICO Factory dock n°6
BP 1242 - 98890 Païta
Tel : +687 46.49.08
E-mail : filtreco@lagoon.nc

Le 05/08/2021 à 09:17,

Bonjour

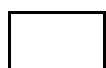
Conformément à l'article 3.4 de votre arrêté d'exploitation ICPE n°1224-2020/AR/DDDT du 22 septembre 2020, un bilan des déchets de l'année écoulée doit être transmis à l'inspection des installations classées au cours du premier trimestre de la nouvelle année.

Ainsi, je vous saurais gré de me transmettre le bilan de déchets de l'année 2020 dans un délai d'un mois concernant les activités de la SARL Filtréco.

Bien cordialement



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES
province-sud.nc



Garanti sans virus. www.avast.com



Secrétariat
ZICO Factory dock n°6
BP 1242 - 98890 Paita
Tel : +687 46.49.08
E-mail : filtreco@lagoon.nc